

# Généa-89 (Yonne)<sup>fa</sup>

ISSN 0184-1998

N° 162 avril, mai, juin 2019 –

Dans ce numéro

La Maison de Force de Sens

La famille Avril

La famille Colin

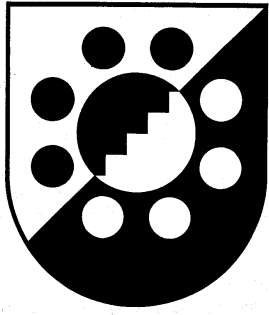
Les Testaments de Villemanoche



Photo : Église de Villemanoche  
Cliché R. T.

*Revue* DE LA SOCIÉTÉ  
GENÉALOGIQUE.  
DE L'YONNE

Supplément de la revue bourguignonne  
« Nos Ancêtres et Nous »



### Un pour tous et tous pour un, ou bien chacun pour soi ?

Ça et là, le tissu associatif qui s'était déployé partout en France autour de la généalogie, à partir de 1978, se délabre peu à peu depuis 2007. Doux et soyeux en sa prime jeunesse, il se mite depuis une douzaine d'années et se décompose peu ou prou sous nos yeux impuissants. Tous les cercles généalogiques, dans notre pays comme ailleurs, voient s'étioler le nombre de leurs adhérents. Ce phénomène dépasse d'ailleurs largement le monde de la généalogie. Les syndicats, les partis politiques, les sociétés savantes, les formations culturelles et autres groupes humains d'actions collectives sont de plus en plus boudés par des individus, de plus en plus nombreux, voulant échapper à toute structure organisée. Pour ce qui est de notre *Société généalogique de l'Yonne*, fondée en 1981 par un jeune président âgé alors de vingt-deux ans, il devient évident qu'elle traverse en ce moment une crise qui devient préoccupante. Elle est dirigée, actuellement, par un vieux président qui vient d'atteindre l'âge de soixante-dix ans en mars 2019. Il s'agit de votre serviteur. Certes, il est de coutume d'affirmer, sans trop y croire, que le poids des ans n'affecte en rien la vivacité de l'esprit, stimulée amplement par l'expérience acquise au fil du temps. Mais le temps file et se dérobe sous nos pas. Nous serons tous, en effet, à des échéances plus ou moins brèves, des sujets d'étude pour les généalogistes du futur qui chercheront à retrouver nos dates et lieux de naissance et de décès, voire de mariage pour tous ceux d'entre nous qui auraient échappé au célibat.

Comment pratiquera-t-on alors la généalogie ? Si l'on se fonde sur ce qui se profile déjà actuellement, il semblerait que nos successeurs auront une approche éminemment individualiste de notre discipline : ils désertent, massivement, les dépôts d'archives dont ils n'exploiteront que les documents mis en ligne ; ils se détourneront aussi, pour la plupart, des associations de généalogie comme la nôtre dont ils contesteront avec mépris la tarification des adhésions, ainsi que la centralisation et l'harmonisation des données fournies par les adhérents. Les salles de lecture des dépôts d'archives, en province principalement, n'attirent déjà plus grand monde. Sur les réseaux sociaux, où l'ivraie côtoie le bon grain à gorge déployée, fleurissent déjà des diatribes fort désobligeantes déversées en meute sur tout internaute qui oserait, au sein d'un groupe d'entraide généalogique en ligne, rappeler que les associations de généalogie possèdent déjà sur leurs sites électroniques les réponses aux questions que l'on se pose. Les nouveaux généalogistes, sous prétexte que tout doit leur être fourni gracieusement, livré aussitôt à domicile sur leur écran d'ordinateur, préfèrent repartir à zéro, isolément, s'échinant à retrouver des actes de mariage qui ont déjà été relevés collectivement et indexés par les associations, puis mis à ligne à l'intention des adhérents. Certes, ces nouveaux chasseurs d'ancêtres se croisent sur les réseaux sociaux et s'inscrivent dans des groupes d'entraide en ligne, mais ils ne travaillent que pour eux-mêmes, pas pour autrui.

La force des associations de généalogie, c'est qu'elles ont su organiser, partout en France, des travaux collectifs de grande envergure, réalisés par des milliers de bénévoles qui, dans tout le pays, ont bien voulu transcender quelque peu leurs recherches personnelles en se livrant à des relevés systématiques au profit des autres adhérents. Dans l'Yonne, ce sont plus de deux cents membres de notre cercle généalogique icaunais qui, en une trentaine d'années, ont œuvré pour toute la communauté. Cette approche collective de la pratique généalogique serait-elle surannée ? Il semblerait fort que ce soit le cas, au vu non seulement du nombre décroissant des adhésions aux associations de généalogie, mais aussi du vieillissement des cadres et des membres de ces cercles fondés dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle. En 2019, la *Société généalogique de l'Yonne* a encore perdu des adhérents et son président a eu soixante-dix ans. Elle s'étiole et peut donc disparaître, faute d'avoir su renouveler ceux qui la composent et la dirigent. Nous vivons une révolution numérique qui ébranle de nombreux secteurs d'activité, comme les services postaux, les librairies, les hypermarchés, l'hôtellerie ou la presse, qui doivent s'adapter à la nouvelle donne ou périr. Il en va de même dans notre propre discipline, qui a vite été confrontée à deux produits de la révolution numérique : l'apparition de grosses centrales commerciales de généalogie, comme *Geneanet* et *Filae.com*, puis la mise en ligne systématique de documents par tous les dépôts d'archives.

Ce sont ces deux nouveautés qui font plier le genou aux cercles généalogiques en France. Elles donnent l'illusion aux internautes qui se lancent dans la recherche de leurs ancêtres qu'ils peuvent se débrouiller seuls, sans participer au moindre travail collectif de proximité proposé par les associations de généalogie. Ils se contentent de poser de temps à autre des questions personnelles et répétitives sur les sites des groupes d'entraide en ligne, tout en déversant le fruit de leurs travaux sur les sites des grosses centrales commerciales, où les données s'accumulent sans modération jusqu'à se contredire et se recopier massivement. Bref, le temps des approximations semble devoir prévaloir à l'avenir.

Pierre Le Clercq, président de la *Société généalogique de l'Yonne*.

**Société Généalogique de l'Yonne, 27/4 place Corot**

**F-89000 – AUXERRE**

<http://www.sgyonne.org>

☎ 03.86.46.90.60 (répondeur)

sgy.secretariat@wanadoo.fr

**Vos représentants** : Président : Pierre Le Clercq ; première vice-présidente : Sylvie Lajon (tables de mariages, animation du site Internet de la SGY et antenne *sénonaise*) ; second vice-président : Patrick Jolibois (représentation de la SGY aux forums).

Secrétaire générale : Dominique Baillot ; secrétaire adjoint et rédacteur en chef : Robert Timon.

Trésorier : Jean-Robert Blot (caisse générale et antenne *tonnerroise*) ; trésorière adjointe : Anne-Marie Roffi (caisse *auxerroise*).

Conseillers : Anne Blot-Lemaitre, Françoise Botte, Alice Cadiou, Elisabeth Decuyper, Stéphane Delagneau, Bernard Goudon, Danielle Lopes, Gérard Muzard, Jocelyne Nichèle, Marc Pautet, Bernard Riffault, Roger Vico, Chantal Willefert-Caron.

**Nos Ancêtres et Nous** ; 115 rue des Cordiers, F-71000 Mâcon.

Directeur de la publication : Claude Vauthier ; Rédaction : antenne du Creusot du *Cercle généalogique de Saône-et-Loire*.

Yonne : supplément *Généa-89* à N.A.E.N. (directeur de la publication : Pierre Le Clercq ; rédacteur en chef : Robert Timon).

N° CPPAP : 1020G83779.

**Registre de la maison de force de Sens** (AD-89, 2 E 387 / 1, Sens)

Par Robert Timon (SGY n° 106)

On trouve aux Archives départementales de l'Yonne, dans l'état civil de Sens, sous la cote 2E 387 / 1, un registre de tous les actes passés à la maison de force de la ville. L'historien Jules Michelet ne semble pas porter beaucoup d'estime à la maison de force de Sens, puisqu'il écrit, en 1845 : « *Je ne parlerai pas ici des couvents qui se font maison de force, des affaires de Sens, Avignon, Poitiers, ni des suicides qui ont eu lieu, hélas ! bien plus près de nous* ». — (Jules Michelet, *Du prêtre, de la femme, de la famille*, 3<sup>e</sup> éd., Hachette & Paulin, 1845, Préface de la 3<sup>e</sup> édition, p. XX)

Plus loin, son propos est plus général :

« *Quelle merveille si cette femme est triste, de plus en plus triste, si elle va seule dans les allées les plus sombres, et ne parle plus ? C'est la solitude alors qui devient son crime. La voilà désignée, suspecte ; toutes l'observent et l'épient. Le jour ? Ce n'est pas assez. La surveillance dure la nuit ; on la regarde dormir, on l'écoute quand elle rêve et on note ses paroles. L'affreux sentiment d'être jour et nuit observée ainsi doit troubler d'une étrange manière toutes les puissances de l'âme. Les plus sombres hallucinations arrivent, tous les mauvais rêves que peut faire, en plein jour et éveillée, la pauvre raison qui s'en va. Vous connaissez les visions qu'a gravées Piranesi, vastes prisons souterraines, puits profonds sans air, escaliers qu'on monte à l'infini sans arriver, des ponts qui mènent à l'abîme, de basses voûtes, d'étroits corridors de catacombes qui vont se serrant. Dans ces affreuses prisons qui sont des supplices, vous entrevoyez encore des instruments de supplice, des roues, des carcans, des fouets. Quelle est, je vous prie, la limite qui sépare nos couvents d'aujourd'hui des maisons de force, et de celles où l'on enferme les fous ? Plusieurs couvents semblent réunir les trois caractères. Je ne connais qu'une différence à établir : c'est que la justice surveille les maisons de force, la police celles des fous. Mais à la porte des couvents, l'une et l'autre s'arrêtent, la loi a peur et n'ose en franchir le seuil* ».

Jules Michelet, *Du Prêtre, de la femme, de la famille* (2e édition) p. 246

Mais qui donc demeurait dans cette maison de force ? On peut tenter d'y répondre grâce au (seul) registre conservé, qui couvre les années allant de 1771 à 1775. Ce registre particulier, surprenant, est « destiné à noter les baptêmes et sépultures des pauvres de la maison de force de Sens ».

Examinons les premiers actes :

**Le 11 juin 1771**, inhumation de Gil FRANCOIS, 70 ans ; toujours le 11 juin 1771, inhumation de François DUPONT, âgé de 74 ans ; le 11 juin 1771, encore, inhumation d'Antoinette Suzanne ZELIER, 56 ans.

**Le 12 juin 1771**, inhumation de Jacques JOLY, âgé de 76 ans, en présence de Marie BESNARD, son épouse, et d'Edme Jacques JOLY, son fils...

Les actes nous présentent donc un établissement mixte où les pensionnaires qui y résident sont assez âgés. La famille de l'un d'eux accompagne ses funérailles.

**Le 17 juillet 1771**, c'est un enfant de quatre mois, François MICHERON, qui est inhumé (le seul enfant que nous avons repéré).

À partir du folio 5, on trouve aussi quelques mentions d'origine des défunts :

**Le 6 septembre 1771**, Madeleine DENIS, 25 ans, d'Ormay

**Le 15 septembre 1771**, Colombe LEGRAS, 7 ans, native de Montacher.

**Le 24 septembre**, Etienne DUCREUX, âgé de 67 ans, de Paris (Saint-Nicolas-du-Chardonnet)

**Le 4 octobre 1771**, Bonaventure MARCENET, âgé de 63 ans, de Noiron en Champagne.

**Le 7 octobre 1771**, Antoine AUDRAN, 25 ans, natif d'Aillant-la-Vallée (ou Aillant-sur-Tholon).

**Le 11 octobre 1771**, Florent HIERVAL, 71 ans, natif de Merviel dans le diocèse de Paris.

**Le 15 octobre 1771**, Jeanne CARLE, 53 ans, native de Courpalay dans la Brie.

**Le 28 octobre 1771**, Pierre CROULARD, 75 ans, natif de Vézennes près de Tonnerre.

Les résidents viennent donc d'un peu partout. Malgré l'annonce liminaire, nous ne trouvons pas de baptêmes mais seulement des actes de décès. Les actes de l'année 1772 confirment en outre les premières conclusions : nous avons affaire à une population mixte, et souvent assez âgée, qui n'est pas, ou bien exceptionnellement, originaire de Sens.

Mais un acte tranche sur le reste :

**Le 5 août 1772<sup>1</sup>**, mariage de Julien GUILLOT, garçon majeur, natif de Chantrigné, dans le diocèse du Mans, avec Jeanne DURANT, de Grigny, diocèse de Langres, n'ayant point de domicile fixe en qualité de marchands forains, auxquels le sieur de Marcy, vicaire général, en a attribué un dans la paroisse de Saint-Didier-lès-Sens puisqu'ils y sont détenus dans le dépôt des pauvres...

Ce mariage n'est pas unique :

Après les publications en l'église Saint-Didier, mariage le **11 mai 1773** de Philippe Joseph LEFORT<sup>2</sup>, garçon majeur, fils de défunt Jean, tisserand de la paroisse Saint-Médard, à Any au diocèse de Laon, et de feu Marie Anne DEGRELÉ, ceci avec Marie DRUGÉ, fille

Notes

<sup>1</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346e729f31fd/daogrp/0/16>

<sup>2</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346e729f31fd/daogrp/0/19>

majeure de défunt Jacques, manouvrier de la paroisse de Vaudeurs, et de feu Marie Madeleine DURAND, de la même paroisse, tous deux demeurant dans les dépôt des pauvres de la maison de force en la paroisse Saint-Didier à Sens.

Et encore :

**Le 18 mai 1773**, mariage de Jean KERGUENNE<sup>1</sup>, majeur, cordonnier venu de la paroisse Notre-Dame-de-Paradis en la ville d'Hennebon, diocèse de Vannes, fils de Louis et de feu Perrine LEGOFF, avec Marie Jeanne SÉJOURNÉ, de Saint-Brice de Souain, diocèse de Reims, fille de défunt Charles SÉJOURNÉ et de Nicole BERNARD ;

puis le **28 juin 1773**, mariage de Pierre GUÉRIN<sup>2</sup>, fils mineur de défunt Guillaume, cordonnier, et de Nicole LÉCORCHÉ, de la paroisse Saint-Pantaléon à Troyes en Champagne, avec Marguerite PHILIPPON, fille de Jérôme, compagnon tanneur, et de feu Marie Anne METTAIS, de la paroisse Saint-Pregts à Sens.

Le dernier mariage inclus dans ce registre se trouve sur l'avant-dernier folio :

Le **28 novembre 1775**, Jean JOLLEVOIT<sup>3</sup>, natif de Liège, en la paroisse Saint-Nicolas, veuf d'une femme nommée Barbe PAILLIÈRE, native de Nancy, diocèse de Toul, cordonnier, détenu en la maison de force de Sens, a épousé quant à lui Julienne VAUTARD, de la paroisse Notre-Dame de Mézières, diocèse de Reims, fille majeure de défunt Pierre VAUTARD, originaire

de Dijon, paroisse Saint-Michel, et de Marguerite JOLY, de Lunéville en Lorraine, l'un et l'autre détenus dans le dépôt des pauvres

Ces quatre mariages, noyés parmi les décès de la maison de force, ont échappé à nos bénévoles et ne figuraient pas encore dans les tables de la *Société généalogique de l'Yonne*. Ce registre est le seul qui concerne la maison de force de Sens. S'il existait d'autres registres qui aient été égarés, on peut le déplorer. Les renseignements que celui-ci contient, et qui restent encore à exploiter, sont en effet très intéressants.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de ces lieux d'enfermement de personnes internées en dehors de toute décision de justice, on pourra lire « *En maison de force au siècle des Lumières* », ceci dans les Annales de Normandie, année 1981, pages 43-79. Cet article fait partie d'un numéro thématique : Marginalité, déviance et pauvreté en France (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). Son auteur, Claude Quézel (1939-), historien, spécialiste de l'histoire de la psychiatrie, chercheur au CNRS et membre de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine de Caen, y traite des maisons de force en Normandie ; on peut penser toutefois que ses observations valent également pour la maison de force de Sens<sup>4</sup>.

*Note : nous reviendrons dans un prochain numéro sur ce registre si particulier.*

Notes

<sup>1</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346e729f31fd/daogrp/0/20>

<sup>2</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346e729f31fd/daogrp/0/21>

<sup>3</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346e729f31fd/daogrp/0/32>

<sup>4</sup> [https://www.persee.fr/doc/annor\\_0570-1600\\_1981\\_hos\\_13\\_1\\_3861](https://www.persee.fr/doc/annor_0570-1600_1981_hos_13_1_3861)

## Les testaments de Villemanoche

### Par Claude Laforest (SGY n° 1366)

Les deux premiers registres BMS de Villemanoche (AD-89, 4 E 457 E1 et AD-89, 4 E 457 E2) contiennent plus de trois cents testaments couvrant plus d'un siècle (1569-1675). Ces actes, assez inhabituels dans ce type de registres, peuvent avantageusement alimenter des généalogies ; nous en commençons donc ici la publication, en suivant l'ordre alphabétique des testateurs ou testatrices.

**4 E 457 E2** : Le 10 octobre 1615, un homme ou une femme teste en présence d'Edme DESPONTS, son fils qui la secondait, ainsi que de Mathurin LONGUET, de Léger LONGUET et de Pierre LAMY.

**4 E 457 E1** : Le 27 août 1570, Anne ( ), épouse de Jacques Colin, teste en présence de Jacques COLIN, son mari, lequel entourait la testamentaire, de Jehan DADA, de Denis LEROY et de Jehan ROY.

**4 E 457 E1** : Le 7 octobre 1570, Belon ( ), épouse de Jehan Babé, teste en présence dudit Jehan BABÉ, son mari, lequel entourait la testamentaire, de François COTHY, Nicolas COGNAGNE et Thénon YGOT, épouse de Pierre Landenay.

**4 E 457 E1** : Le 9 juillet 1583, Belon ( ), veuve de Jehan Babé, teste en présence d'un certain Balthazar COGNAGNE et de Mathurin PARIS.

**4 E 457 E1** : Le 1<sup>er</sup> décembre 1569, Germaine ( ), veuve de Jehan Gallet, teste en présence de Nicolas YGOT, curé de Villemanoche, son cousin, lequel entourait la testamentaire, d'Edme REGNARD, de Pierre YGOT et de Noël BAULLET.

**4 E 457 E1** : Le 11 novembre 1574, Isabeau ( ), veuve de Jehan Lefort dit Grand Jehan, teste en présence de Jacques LEFORT, lequel entourait le testamentaire, de Jehan HOUSSET, Pierre YGOT et Charles YGOT.

**4 E 457 E1** : Le 9 août 1570, Isabelle ( ), veuve de Pierre Bonnemain, fille de Jehan, teste en présence de Jehan BONNEMAIN, lequel entourait la testamentaire, de Colas GARRÉ, de Colas LORIEUX et de Jehan VIGUERIEUX.

(Suite page 66)



## Une famille toute simple ?

Par Robert Timon (SGY n° 106)

Suite à une interrogation de Joan DeJean, professeur en langues romanes à l'Université de Pennsylvanie

Entre 1701 et 1735, on trouve dans les registres de Turny, paroisse proche de Saint-Florentin, quinze mentions concernant la famille DAVRIL. Ces diverses mentions permettent de reconstituer l'évolution de la famille : un homme, marié deux fois, père de dix enfants, tous issus de son premier mariage. Rien qui ne puisse attirer l'attention. Une famille à la vie simple et transparente, venue s'installer à Turny pour servir le comte de Chémereault et qui disparaît ensuite de la paroisse, aussi discrètement qu'elle y est arrivée.

II - **Georges DAVRIL**, âgé de 27 ans, fils de Pierre et de Marie ALL, épouse à Turny, le 21 juin 1701<sup>1</sup>, Marie CHAT, âgée de 27 ans, fille de François, jardinier du comte de Chémereault, et d'Edmée CASSEMICHE. L'acte est signé d'une écriture tremblée (on soupçonne la maladie de Parkinson) par le père du marié ; parmi les témoins, un certain Florentin DAVRIL. Un couple se constitue, le marié et la mariée étant entourés de leurs familles respectives. Bientôt, la jeune épouse se trouve enceinte de son premier enfant. La joie de cette grossesse est cependant endeuillée par le décès du père de l'épouse. En effet, dès le 18 mai 1702<sup>2</sup>, François CHAT, jardinier, âgé de 55 ans ou environ, conjoint d'Edmée CASSEMICHE, meurt soudain, muni des sacrements de l'église. Il est enterré dans le cimetière de la paroisse.

Le couple semble vivre paisiblement à Turny, où la famille prospère jusqu'au décès de la mère, Marie LECHAT, alors

âgée de 62 ans, décès survenu le 27 mai 1731<sup>3</sup> à Turny. L'inhumation se fait en présence de Georges DAVRIL, jardinier du parterre de la comtesse de Chémereault, de Jean HUCHARD, gendre et autres ; Georges DAVRIL se remaria le 21 juin 1735<sup>4</sup> avec Anne BERDIN, veuve de Jean LHUILLIER, venue de Neuvy-Sautour, en présence de Joseph ADDENIN et de Florentin DAVRIL, Jean DEVILLIERS, François DAVRIL, Jean HUCHARD et Jean GAUTROT.

### Les enfants :

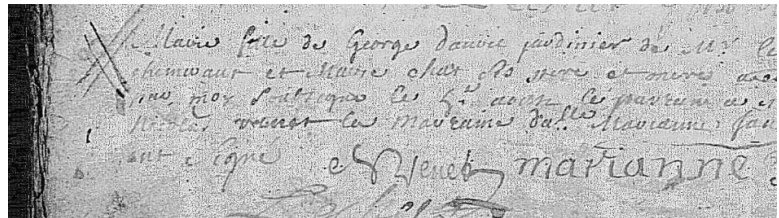
III - **Marie DAVRIL**, qui vient au monde le 28 mai 1702<sup>6</sup>. Elle est baptisée le 1<sup>er</sup> juin, quatre jours après sa naissance. Ce délai est remarquable : cela dénote sans doute une franche indépendance d'esprit et un certain détachement des superstitions populaires : pour donner toutes ses chances à l'enfant de gagner le paradis et ne pas courir le risque d'un décès prématuré avant le baptême, le nouveau-né était généralement baptisé le jour même de sa naissance. Le parrain est maître Jean LADMIRAL, procureur en la justice de Turny, la marraine étant Marie CASSEMICHE.

Bientôt, une deuxième naissance s'annonce, encore une fille. Elle aussi sera nommée Marie DAVRIL, ce qui nous posera quelques problèmes plus tard lorsqu'il

faudra distinguer les deux Marie en question. En effet, l'une ou l'autre de celles-ci épousera, le 26 novembre 1725<sup>5</sup> à Turny, Jean HUCHARD, fils de défunt Jean et de Marie BERTELIN.

III - **Marie DAVRIL**, née le 5 août 1703<sup>6</sup>, son parrain étant maître Nicolas VENET, sa marraine la demoiselle Marie Anne SAVARY. On note à cette occasion que le père, Georges DAVRIL, est maintenant jardinier du comte de Chémereault ; il a donc pris la place laissée vacante par le décès de son beau-père.

Notons aussi qu'une recherche antérieure à la nôtre a été

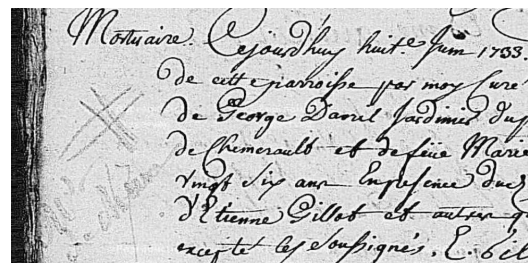


menée à Turny sur cette famille : en marge des actes la concernant, on trouve une croix à double trait pour repérer l'acte. La même croix se retrouve sur d'autres actes. Elle semblerait repérer les actes où des notables (nobles) apparaissent.

Dans la famille, les naissances vont se succéder à un rythme régulier :

III - **Anne DAVRIL**, née vers 1707. Nous n'avons pas trouvé trace de la naissance de cette enfant, mais nous savons qu'elle décède le 7 juin 1733 et est inhumée le lendemain<sup>7</sup> ; elle est âgée alors de 26 ans et son père, Georges DAVRIL, alors veuf, est jardinier du parterre de la comtesse de Chémereault.

En marge de l'acte, avec la croix à double trait, du même crayon, cette inscription : « Me de Che... ».



<sup>1</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3ded16/daogrp/0/10>

<sup>2</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3ded16/daogrp/0/25>

<sup>3</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3edf2e/daogrp/0/8>

<sup>4</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3edf2e/daogrp/0/72>

<sup>5</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3ded16/daogrp/0/242>

<sup>6</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3ded16/daogrp/0/37>

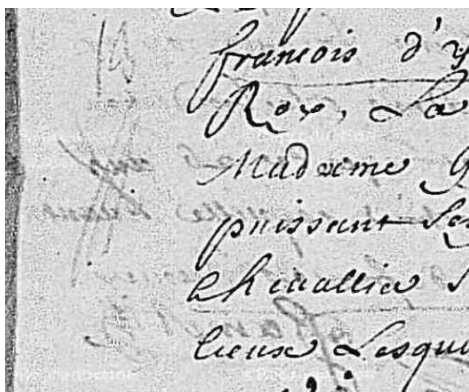
<sup>7</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3edf2e/daogrp/0/37>

Il est probable (une macule sur la page de l'acte de mariage en rend la lecture aléatoire) que ce soit elle qui se marie le 6 février 1725<sup>1</sup> à Turny avec Jean BERTHELIN, veuf de Marie VIAULT ; l'acte est signé de F. DAVRIL (son frère ?).

III - **Marguerite DAVRIL**, née le 11 et baptisée le 12 mars 1709<sup>2</sup>. Son parrain est Mammès RIAUT et sa marraine Marguerite POUILLOT. Elle épouse le 12 octobre 1734<sup>3</sup>, à Turny, Louis THIESSON, fils de Sébastien et de feu Brigitte GERMAND, ancien domestique à Paris.

III - **François DAVRIL**, né le 31 octobre 1710 et baptisé le 3 novembre suivant<sup>4</sup>. Pour le baptême de son premier garçon, Georges DAVRIL, qui travaille dans la mouvance de la noblesse locale, a sollicité et obtenu des parrainages prestigieux : en effet, l'enfant a pour parrain haut et puissant seigneur messire François d'YUCONY, chevalier, brigadier des armées du roi, et pour marraine la haute et puissante dame Geneviève de BEAUJEU, veuve de haut et puissant seigneur messire Charles de BUFFEVENT, chevalier, seigneur et marquis de Percey et autres lieux<sup>5</sup>.

La même marque est en marge de l'acte.



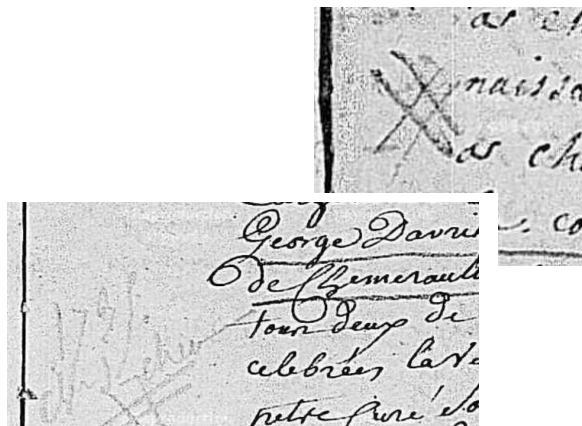
III - **Jeanne DAVRIL**, née le 19 mai 1712 à Turny. Elle a pour parrain Jean de BELLEROCHE, agent des affaires de madame de CHÉMERAULT, et sa marraine est Jeanne GILLIER, résidant à Venizy.

III - **Florentin DAVRIL**, né le 5 janvier 1714<sup>6</sup> et ondoyé par la sage-femme. Il prend le prénom de son parrain, à savoir Florentin DAVRIL, qui était déjà présent en 1701 lors du mariage de Georges (son frère ?). La marraine, Marie MEAUX, ne sait

pas signer. Il est très probable que cet enfant n'a pas survécu à la forte mortalité infantile de l'époque.

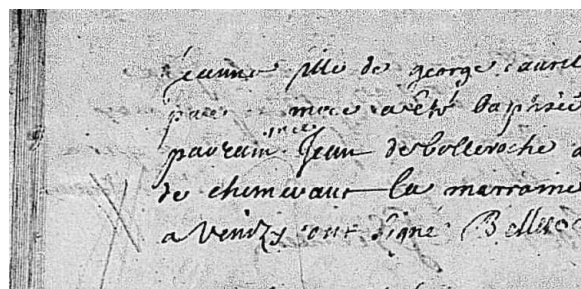
III - **Florentin DAVRIL**, né le 10 octobre 1715<sup>7</sup>. Il a lui aussi pour parrain Florentin DAVRIL. Sa marraine est Gabrielle CHARTRAIN, qui ne sait pas signer.

III - **François Georges DAVRIL**, né le 1<sup>er</sup> décembre et baptisé le 3 décembre 1718<sup>8</sup>. Il a pour parrain maître François PRÉMIAT, diacre, demeurant à Chailley, et sa marraine est Anne CHAT, demoiselle de la comtesse de Chémereault.



III - **Catherine DAVRIL**, dont nous ne trouvons pas l'acte de naissance. Son père est Georges, jardinier du parterre de la comtesse de Chémereault, veuf de Marie CHAT. Elle épouse à Turny, quelques jours seulement avant le remariage de son père, le 7 juin 1735<sup>9</sup>, Jean GAUTROT, fils de défunt Pierre GAUTROT, meunier du moulin de la Rivière, et de Brigitte CHÉREST. Parmi les témoins, François DAVRIL, son frère.

En marge de l'acte de mariage, la croix à double trait et, peu lisible, le texte suivant : « 1735 .. de Chev».



<sup>1</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3ded16/daogrp/0/232>

<sup>2</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3ded16/daogrp/0/82>

<sup>3</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3edf2e/daogrp/0/57>

<sup>4</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3ded16/daogrp/0/99>

<sup>5</sup> Charles Antoine de BUFFEVENT (†1686), seigneur de La Celle, à la suite de son frère, et de Percey (près Chaumont-sur-Yonne), au château actuel de Percey (89) (XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup>), époux de Geneviève Françoise de BEAUJEU (1657-1737), fille d'Edme, seigneur de Jaulges, et de Geneviève de Baugy.

<sup>6</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3ded16/daogrp/0/128>

<sup>7</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3ded16/daogrp/0/141>

<sup>8</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3ded16/daogrp/0/173>

<sup>9</sup> <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346bcd3edf2e/daogrp/0/71>

Il semble donc que nous ayons là l'esquisse d'une trame familiale sans histoire d'un couple employé par des gens de la meilleure condition, sans doute même logé sur les propriétés des CHÉMERAULT.

**Marie AVRIL,**  
**pionnière du Nouveau Monde**

Nous avons entrepris l'étude de la famille DAVRIL, de Turny, pour répondre au souhait de madame Joan DeJean, qui s'intéresse à l'origine des femmes venues d'Europe, destinées à épouser les pionniers européens installés au Nouveau Monde. Elle avait trouvé en effet la mention, parmi les femmes qu'elle étudie et dont elle publie l'histoire, d'une Marie AVRIL, originaire de Tourny en Bourgogne, diocèse de Sens, épouse de Jacques TARASCON :

*« L'an 1738, 17 juin, je, prêtre capucin, missionnaire apostolique, faisant toutes fonctions curiales du Fort Condé de la Mobile, ay inhumé dans le cimetière de céans le corps de Marie AVRIL, de Tourny en Bourgogne, diocèse de Sens, femme de Jacques TARASCON, habitant dudit lieu, en foy de quoy ay signé à La Mobile le 19 du même mois.*

*F. AGNAN de CHAUMONT »*

Quel est ce « Tourny en Bourgogne » ?

Monsieur Patrick Notel trouve une clé dans la revue commune de l'Union généalogique de Bourgogne, à savoir *Nos Ancêtres et Nous*, n°8 (1980) : « Parmi nos régionaux en Guadeloupe : ... Pierre Ladmiraal, maître tailleur au régiment de la Guadeloupe, né à Tourny en Bourgogne, diocèse de Sens, fils de Joseph et d'Anne Villain, marié le 31 décembre 1781 à Mont-Carmel à Anne Rose Joseph Caillol, d'où au moins six enfants, dont deux filles se marient ». Dans la base de données de la SGY, Patrick Notel a pu retrouver le mariage des parents de Pierre Ladmiraal le 20 février 1753 en l'église Saint-Mamert de Turny. Son père Joseph est dit né au hameau de Linant à Turny. Avec cette découverte, le mystère du lieu d'origine de Marie AVRIL est levé. La similitude exacte de la définition

du lieu d'origine de Pierre LADMIRAL avec celle du lieu de naissance de Marie AVRIL indique que cette femme venait bien de Turny. Toutefois, si le mystère est bel et bien levé, et si la Marie AVRIL du Nouveau Monde est bien l'une des deux Marie DAVRIL que l'on peut voir naître à Turny, il reste quelques points d'ombre pour aller de l'une à l'autre :

La famille de Georges DAVRIL donne l'image d'une famille bien installée dans ses fonctions à Turny, à la vie calme, rangée. Il est difficile d'imaginer qu'une de ses filles tombe en disgrâce et, échappant à l'emprise familiale, soit condamnée pour un larcin ou un petit trafic de sel, puis jetée dans un cul de basse-fosse dont elle ne serait extraite que pour être expédiée de force en Louisiane, aux fins de peuplement du territoire (ce qui s'est cependant fait pour nombre d'autres jeunes filles autour de l'an 1720). Difficile aussi de la voir accompagnant un parent ou ami au Nouveau Monde, avec mission d'en rapporter des plants originaux pour agrémenter les parterres du jardin de la comtesse de CHÉMERAULT (ce ne serait pas mission à confier à un tendron), même si, pour étayer cette supposition, l'une des deux Marie DAVRIL a pour parrain en 1702 maître Jean LADMIRAL. Or, monsieur Patrick Notel nous signale ceci : « *Pierre Ladmiraal, maître tailleur au régiment de la Guadeloupe, né à Tourny en Bourgogne, diocèse de Sens, fils de Joseph et d'Anne Villain, marié le 31 décembre 1781 à Mont-Carmel à Anne Rose Joseph Caillol, d'où au moins six enfants, dont deux filles se marient* ».

Qui pourra expliquer comment la fille d'une famille sans histoire a pu se reconstruire une nouvelle vie, loin, très loin de ses racines familiales ? Serait-ce, comme le suggère madame DeJean, la taille de la famille ? Neuf enfants au moment où Marie tombe entre les mains de la police, dont six filles, ce qui ne donne pas énormément d'espoir de bons mariages. Peut-être Marie rêvait-elle d'un peu mieux ? Dans ce cas, on peut dire qu'au prix d'énormes souffrances, elle a fini par trouver mieux, en Louisiane.

### Les testaments de Villemanoche

(suite de la page 63)

**4 E 457 E1** : Le 11 janvier 1571, Jehanne ( ), épouse de Pierre Garré, teste en présence de Pierre GARRÉ, son mari, lequel entourait la testamentaire, ainsi que de ( ), de Barbe LEFORT et de Jacques FOCART, fils de feu Jehan.

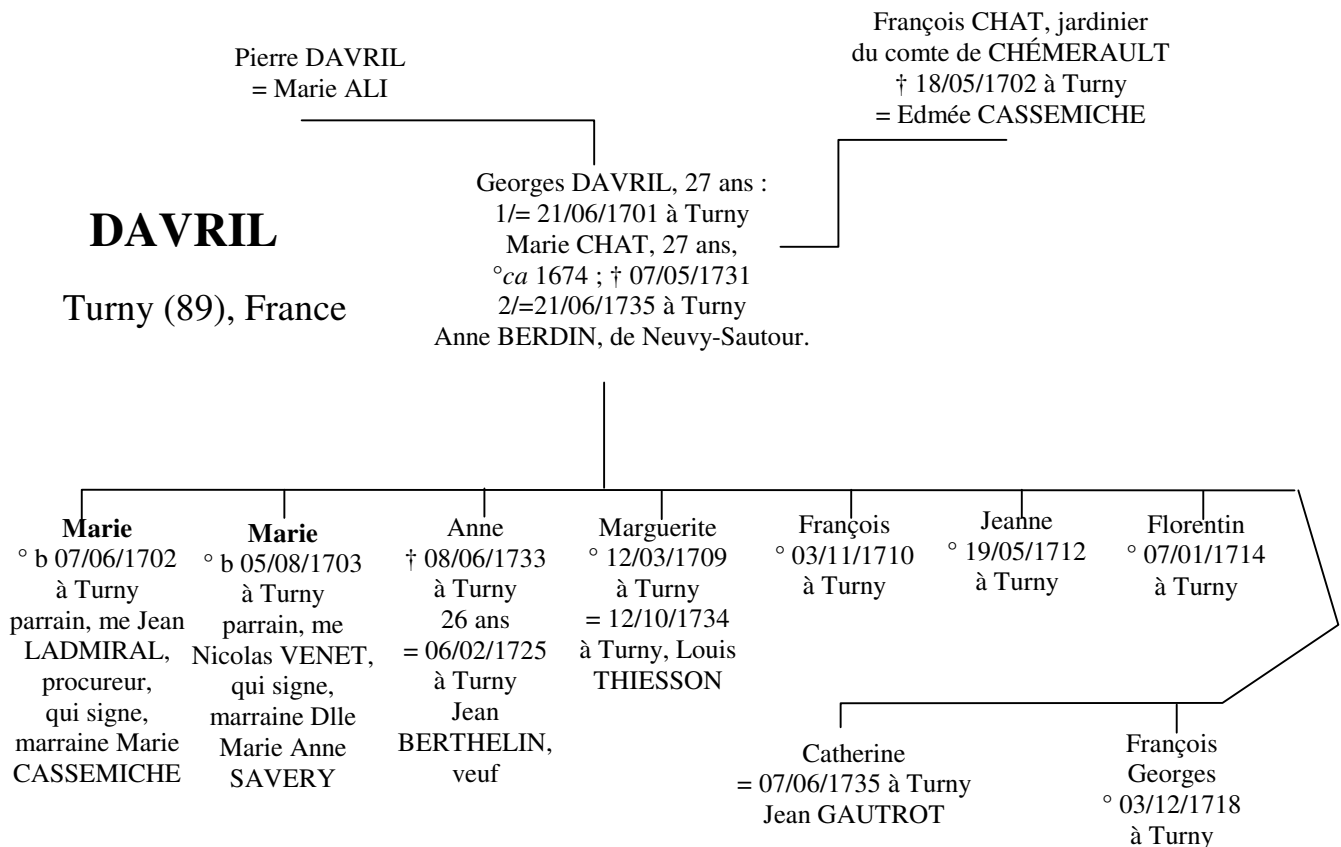
**4 E 457 E1** : Le 15 août 1570, Jehanne ( ), épouse de Jehan Housset, teste en présence de son époux, Jehan HOUSSET, lequel entourait la testamentaire, ainsi que de Germain HOUSSET, de Pierre et Jehan LEFORT et de Jehan HAY.

**4 E 457 E1** : Le 9 septembre 1570, Jehanne ( ) teste en présence de Loup MAÇON, son fils, lequel entourait la testamentaire, ainsi que de Guillaume COURIEUX et de Jehan HAUVET.

**4 E 457 E1** : Le 7 octobre 1570, Marguerite ( ), épouse de Jehan Gagnard, teste en présence dudit Jehan GAUGNARD, son conjoint, lequel entourait ladite testamentaire, ainsi que d'Edme GARRÉ et de Claude BORGOIN.

(suite page 67)





## Les testaments de Villemanoche

(suite de la page 66)

**4 E 457 E1** : Le 1<sup>er</sup> novembre 1570, Marion ( ), épouse de Presson Dupuis, teste en présence dudit Presson DUPUIS, son mari, lequel entourait la testamentaire, ainsi que de Nicolas GRAPPIN, d'Edme HAUVET et de Pierre MOLIN l'aîné.

**4 E 457 E1** : Le 18 septembre 1573, Périne ( ), épouse d'Estienne Focart, teste en présence dudit Estienne FOCART, son mari, lequel entourait la testamentaire, ainsi que de Gilles LAURENT, de Claude GARRÉ et de Savinien MAULNY.

**4 E 457 E1** : Le 4 octobre 1570, Pressé ( ), épouse de Thomas Babé, teste en présence dudit Thomas BABÉ, son mari, lequel entourait la testamentaire, ainsi que de Toussanet BABÉ, Jehan YGOT et Eloy TACELLOT.

**4 E 457 E1** : Le 25 février 1571, Thienette ( ), veuve de Pierre Regnard, teste en présence de son fils Jehan REGNARD, lequel entourait la testamentaire, ainsi que de Guillaume YGOT et de Claude BORGAIN.

**4 E 457 E1** : Le 12 mars 1581, Thienette ( ), veuve de Jehan Dada, teste en présence de Jehan BART et d'Estienne GRAPPIN ; le premier testament avait été fait le 10 février 1571.

**4 E 457 E1** : Le 10 février 1571, Thienette ( ), veuve de Jehan Dada, teste en présence de Pierre DADA, son fils, lequel entourait la testamentaire, de Jehan DADA, de Jehan GARRÉ et de François MICHAU ; ladite testamentaire a refait son testament le 12 mars 1581 en présence de Jehan Bart et d'Estienne Grappin.

**4 E 457 E1** : Le 10 novembre 1570, une femme qui s'appelait Venice (FARRÉE), épouse de Claude Dada, teste en présence de Claude FARRÉE, son père, de ( ), d'Edme DADA.

**4 E 457 E1** : Le 10 novembre 1569, Venice ( ), veuve d'un certain Claude Leze, teste en présence d'Innocent LEFORT, lequel entourait la testamentaire, ainsi que de Jehan LEZE, Jacquin ADAM et Gillet LEFORT dit le jeune.

**4 E 457 E1** : Le 10 novembre 1574, Claude ADAM teste en présence de Jehan ROZE, son beau-frère, qui entourait ledit testamentaire, de Claude PRUCHOT, d'Antoine GILLET et de Claude DESFRÈRES.

(suite page 68)

**La famille COLIN**  
**Une famille, des destins contrastés**  
 par Robert Timon (SGY n° 106)

L'éditeur Armand COLIN, bien connu de tous en France, est né à Tonnerre. Les ancêtres d'Armand COLIN se trouvent dans le nord-est de l'Yonne, sur les cantons de Cruzy-le-Châtel, Ligny-le-Châtel, Tonnerre. L'ancêtre connu le plus lointain, Claude COLIN, est né au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ; on le trouve marié à Anne REGNARD, et il est cité lors du mariage de son fils Nicolas, procureur fiscal, le 14 janvier 1744 à Cruzy-le-Châtel avec Madeleine THIERRY. Le couple aura au moins deux enfants, Jean-Baptiste et Louis.

**La branche connue :**

Louis COLIN épouse une femme nommée Thérèse Elisabeth LÉGER le 12 octobre 1778, à Saint-Vinnemer. Leur fils, Louis Michel, se marie avec Nicole Pauline LÉGER le 26 janvier 1807 à Saint-Vinnemer, avant de décéder le 4 septembre 1835 à Ligny-le-Châtel. Ce couple COLIN x LÉGER a trois enfants, au moins :

- Nicolas, né le 3 mai 1808 à Cruzy-le-Châtel.
- Charles Narcisse, né le 10 mai 1810 à Cruzy-le-Châtel.
- Edouard Téléphore, né le 13 novembre 1817 à Cruzy-le-Châtel, qui épouse Rosalie Augustine HERMELIN le 9 novembre 1838 à Cruzy-le-Châtel.

Auguste Armand COLIN est le fils de ce dernier couple, né le 31 août 1842 à Tonnerre.

**La branche aînée, oubliée :**

Le frère aîné de Louis, Jean-Baptiste, maréchal et notaire, épouse à Tanlay, le 27 juillet 1773, Charlotte VAUVILLIERS. De cette union naîtront deux enfants au moins : Jacques Céleste, en 1779, et Louis en 1780. Jacques Céleste COLIN devint artiste vétérinaire et eut

largement l'occasion d'exercer son art au cours des campagnes de l'Empire<sup>1</sup>. Incorporé le 13 mars 1804, il est blessé d'un coup de sabre le 18 octobre 1813, puis d'un coup de lance le 24 décembre 1813. Ses services lui valent d'être élevé à la dignité de chevalier de la Légion d'honneur, le 31 octobre 1814, avant d'être rayé des contrôles le 28 novembre 1815. Cette page héroïque tournée, ledit Jacques Céleste épousa, sans que nous en sachions plus, Pierrette SAINTE-MARTHE. Le couple s'installa à Auxerre, où nous trouvons la naissance de trois de ses enfants : Anne Pierrette Céleste, en 1819, Pierre Achille, en 1821, et Louise en 1828.

Jacques Céleste était très bien introduit dans le milieu cultivé auxerrois : en 1821, Virgile RAVIN<sup>2</sup>, pharmacien, est témoin à la naissance de Pierre Achille, et Anne Pierrette Céleste épousera en 1843 Romain KLOBUKOWSKI, professeur d'allemand<sup>3</sup>.

Suivant la tradition familiale, Jacques Céleste se destine à l'art vétérinaire. Il rassemble, classe les premières collections de coléoptères et d'oiseaux du musée d'Auxerre et réunit deux cents espèces de la région. Il épouse Julie Marguerite REGNARD en 1848. Malheureusement, l'union ne durera que sept ans, ceci jusqu'au drame du 18 février 1855 : Jacques Céleste avait repéré sur l'Yonne une colonie de palmipèdes d'un blanc cendré et crut pouvoir capturer un spécimen de ces grèbes (grèbe huppé<sup>4</sup>, *prodiiceps cristatus*), lequel manquait encore dans les collections du musée, mais la barque, avec laquelle il s'aventura sur l'Yonne en crue, chavira et il mourut noyé<sup>5</sup>. Ses travaux de classement et d'organisation des collections du Muséum de la ville d'Auxerre seront poursuivis par Paul BERT.

<sup>1</sup> Dossier de Légion d'honneur, LH 564/8.

<sup>2</sup> RAVIN Antoine Xavier, né à Guerchy en 1797, fut professeur d'histoire au collège d'Auxerre. RAVIN Eugène, né quant à lui en 1823, pharmacien et naturaliste, fut membre fondateur de la Société des sciences en 1847 et auteur d'une flore de l'Yonne (1865), créateur du jardin botanique de la ville d'Auxerre. L'histoire de la famille Ravin reste à écrire.

<sup>3</sup> Dont le fils, Anthony Wladislas, épousera Paulette Bert, la fille du savant et ministre Paul Bert.

<sup>4</sup> Le plus remarquable des grèbes d'Europe, qui peut atteindre 50 cm. Le mâle fait sa cour en offrant des fleurs aquatiques.

<sup>5</sup> Echo d'Auxerre n°92, page 4.

**Les testaments de Villemanoche**

(suite de la page 67)

**4 E 457 E1** : Le 17 octobre 1574, Françoise ADAM, épouse d'Estienne Geoffroy, fille de Jacques ADAM, teste en présence dudit Jacques ADAM, son père, lequel entourait la testamentaire, d'Estienne GEOFFROY, de Colin MICHAU et de ( ) ADAM.

**4 E 457 E1** : Le 10 juillet 1570, Jehan ADAM teste en présence de Jacques ADAM, lequel accompagnait le testamentaire, ainsi que d'Estienne YGOT dit Ladmiral, de Nicolas YGOT, curé de Villemanoche, et de Jehan REGNARD, tabellion.

**4 E 457 E2** : Le 4 mai 1630, Jehan ADAM, vivant à Villemanoche (89), époux de Jehanne Housset, teste en

présence de Louis LAMY, marchand d'Hauterive, et de Claude DELAHAIRE.

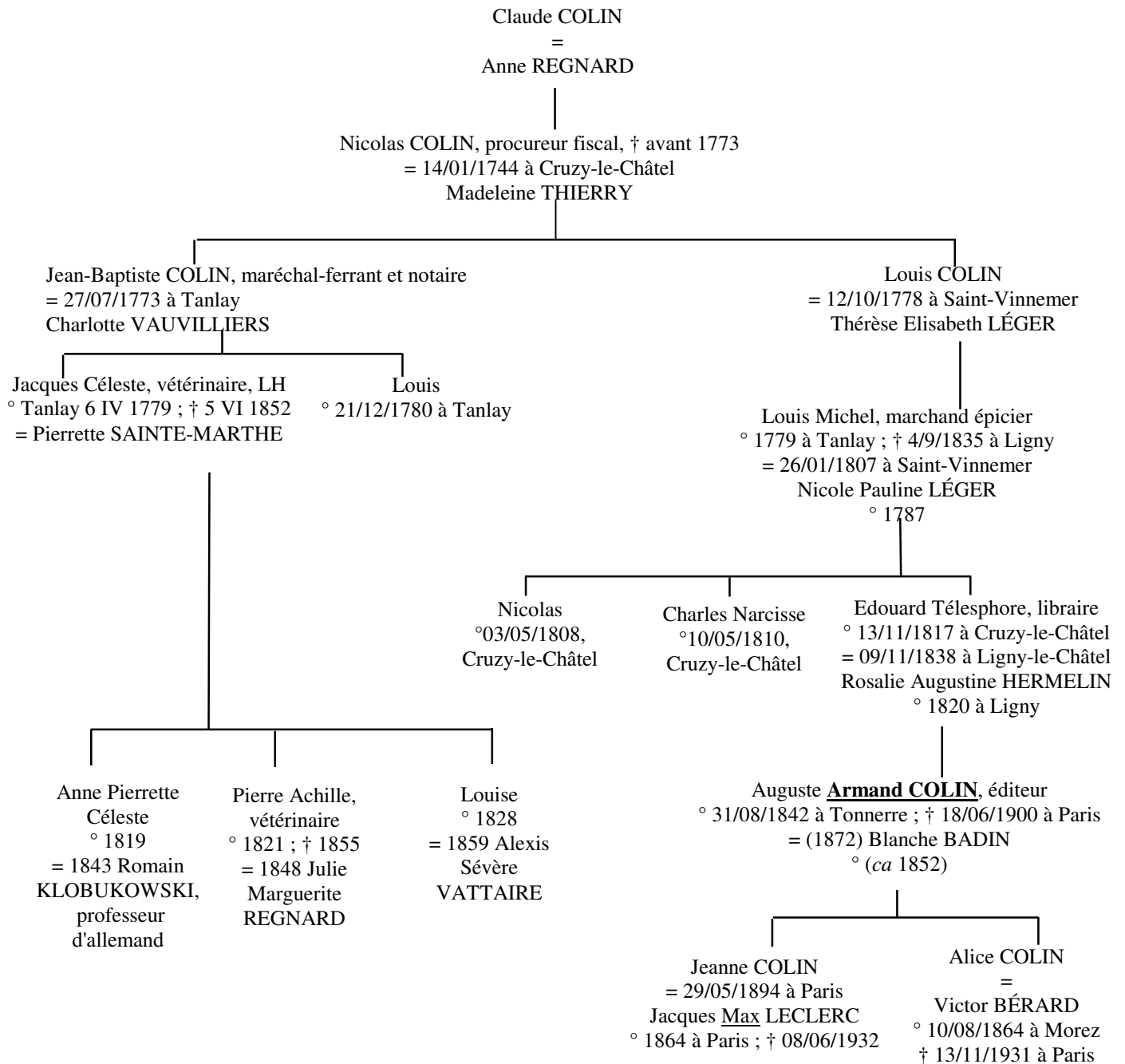
**4 E 457 E1** : Le 11 août 1570, Noël ADAM, époux de Lupianne Pluchot, teste en présence de Sébastien CHOLLET, son neveu, lequel entourait le testamentaire, ainsi que de Claude PLUCHOT, de Guillaume GARRÉ et de René FORMÉ.

**4 E 457 E1** : Le 25 octobre 1574, Isabeau BABÉ, veuve de Jehan Lannenay, teste en présence de Mathurin POUSSON, lequel entourait le testamentaire, d'Edme BORGAIN, de Jehan DARTOYS et de Marion DADA.

**4 E 457 E1** : Le 25 novembre 1570, Jacques BABÉ le jeune teste en présence de Pierre MOLIN le jeune, lequel entourait le testamentaire, d'Adrian DADA, de Mathurin BABÉ et de ( ) BEZOU, fils d'Edme Bezou.

(suite page 76)

## COLIN



## Trois esclaves dans les Pays de l'Yonne

par Pierre Le Clercq<sup>1</sup>

L'élection de Barack Obama à la présidence des Etats-Unis d'Amérique a remis en lumière les affres de l'esclavage qui, pendant plus de trois siècles, a souillé toute l'histoire de la colonisation du Nouveau Monde par les Européens. On pourrait croire que ces derniers n'ont eu des esclaves que dans leurs colonies américaines, mais les liens étaient tels entre l'Europe et l'Amérique, sous l'Ancien Régime, qu'il était inévitable que des Africains et Amérindiens réduits en esclavage finissent par se retrouver en France, parmi tous les « bagages » ramenés en métropole par leurs maîtres. Il en fut de même pour des esclaves acquis aux Indes, dans les comptoirs français de Pondichéry et Chandernagor. C'est ce que j'ai pu relever en examinant de près les registres paroissiaux d'Auxerre et de Quarré-les-Tombes, dans l'Yonne.

### L'ESCLAVE ANTILLAIS GABRIEL NÈGRE

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la colonie française de loin la plus florissante était l'île de Saint-Domingue. Elle ne cessait d'attirer les marchands et hommes d'affaire de toute la France, dont certains résidaient dans les pays de l'Yonne. Parmi ceux-ci, il y avait un marchand de Quarré-les-Tombes qui se nommait Pierre Tollot. Aux Antilles, à l'époque, l'activité économique reposait entièrement sur l'esclavage. Il n'est donc pas étonnant que Pierre Tollot, outre-Atlantique, soit devenu un propriétaire d'esclaves d'origine africaine. L'un d'eux, né en 1724, suivit son maître en 1747 jusqu'à Quarré-les-Tombes, où il trouva la mort un an plus tard. C'est ce que révèle l'acte de sépulture suivant, trouvé dans les registres paroissiaux de l'église Saint-Georges :

*Le deux novembre (1748) a été inhumé le corps de Gabriel Nègre, de la nation de Congo, appartenant au sieur Pierre Tollot, de Mont-lès-Champlois, paroisse de Quarré, qui l'a passé de Saint-Domingue en France depuis environ un an, âgé de vingt-quatre ans environ, et ce en présence dudit sieur Tollot et de François Guyard, de Quarré, soussignés.*

<https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346599de0e66/daogrp/0/163> [AD Yonne, 4E318-E4].

Jusqu'à la Révolution, la paroisse de Quarré-les-Tombes formait avec tous ses hameaux une baronnie relevant du comté de Chastellux. Les paysans qui alors travaillaient la terre dans ce comté n'étaient pas libres, contrairement à ce qui se passait presque partout ailleurs dans les pays de l'Yonne. Certes, ils n'avaient point le statut d'esclaves comme Gabriel Nègre, mais ils étaient tous soumis soit au servage, dans la partie nivernaise du comté (qui faisait partie de la généralité de Paris), soit à la mainmorte, ceci dans la partie bourguignonne dudit comté (qui appartenait alors à la généralité de Dijon). Les mieux lotis, fort rares, étaient soumis au bordelage dans les deux parties comtales. C'est ce que j'ai développé dans un article paru en

2004 dans le n° 104 de *Génée-89*, intitulé *Le comté de Chastellux : servage, mainmorte et bordelage*, où l'on peut trouver tous les anciens fiefs qui relevaient du comté de Chastellux.

En arrivant en 1747 à Quarré-les-Tombes, avec son maître Pierre Tollot, le jeune Gabriel Nègre s'installait donc dans une région reculée des pays de l'Yonne où la servitude à divers degrés était encore le lot quotidien de la plupart des paysans, comme au Moyen Âge. Il a été en fait le tout premier esclave noir introduit dans un comté icaunais déjà peuplé de serfs, de mainmortables et de bordeliers européens, à peau blanche, venant ajouter un degré supplémentaire dans tous les statuts serviles déjà en place. Gabriel Nègre était-il le seul esclave de l'Yonne ?

Il semblerait bien que non. J'ai trouvé en effet à Auxerre, capitale d'un vaste comté icaunais où depuis longtemps servage, mainmorte et bordelage avaient été abolis à jamais, la trace d'un second ressortissant des Amériques venu en France avec son maître, natif de l'Yonne.

### L'ESCLAVE AMÉRINDIEN CHARLES PALIMENGO

Le cas de ce jeune garçon n'est pas aussi clair que celui de Gabriel Nègre, qui dans son acte de sépulture apparaît textuellement comme « *appartenant au sieur Pierre Tollot* ». Dans aucun des deux actes où figure Charles Palimengo, en effet, on ne précise vraiment la nature du lien unissant le jeune Amérindien à celui qui l'a amené à Auxerre :

#### *Son baptême en la cathédrale Saint-Etienne*

*Le quatre de juin mil sept cent vingt-neuf, à huit heures du matin, veille de la pentecôte, nous avons conduit à l'église cathédrale un catéchumène âgé d'environ neuf ans, né à la Louisiane, de nation sauvage, lequel a été solennellement baptisé par monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Auxerre, et nommé Charles par monsieur Pierre Guénot, contrôleur des actes de notaires de cette ville, représentant monsieur Jean Préaudeau, son parrain, et par madame (Eugénie) Miotte, épouse de mondit sieur Jean Préaudeau, conseiller et secrétaire du roi, sa marraine, représentée par madame (Anne) Miotte, épouse de mondit sieur Guénot, lesquels ont signé avec nous, Dorchy, prieur curé.*

<https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5347a30801eae/daogrp/0/123> [AD Yonne, 4E24-E9, p. 241].

#### *Ses obsèques en l'église Notre-Dame-la-d'Hors*

*Le 5 février 1732 a été enterré dans le cimetière de cette église Charles Jean-Baptiste Palimengo, sauvage chétimacha de la province de la Louisiane, qui a été baptisé dans cette ville à l'église de Saint-Etienne par l'illustrissime et révérendissime évêque Charles de Caylus l'année mil sept cent vingt-neuf, à la veille de la pentecôte ; en foi de quoi, ont signé*

<sup>1</sup> Voir aussi Génée-89 n° 121, pages 87-88



*ceux qui s'y sont trouvés à son enterrement avec nous, Chambellain, prieur curé.*

<https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5347a30801eae/daogrp/0/193> [AD Yonne, 4E24-E9, p. 380].

Dans le second acte, on apprend que ledit Charles Palimengo était un « *sauvage chétimacha* » venu de la vaste province coloniale française de Louisiane. Le fait que le jeune catéchumène amérindien était de la nation des Chétimachas est très intéressant. C'est précisément parce qu'il était membre de cette nation amérindienne, ennemie des Français installés en Louisiane et soumise par les armes, que l'on peut imaginer que le jeune Charles Palimengo faisait partie des captifs réduits en esclavage par les troupes françaises. Qu'il ait ensuite pu bénéficier des faveurs de l'évêque d'Auxerre, qui l'a lui-même baptisé dans sa cathédrale, ne change rien à la donne. Le jeune garçon n'est certainement pas venu en France de son propre gré.

C'est en décembre 1706 qu'a commencé le conflit entre Français et Chétimachas, quand ces derniers ont massacré un missionnaire jésuite nommé Jean François Buisson de Saint-Cosme et ses deux compagnons qui campaient au bord du Mississippi. En représailles, Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville, qui gouvernait toute la Louisiane depuis la ville de Mobile, a pris la tête d'un détachement composé de sept soldats français et d'environ quatre-vingts guerriers amérindiens, tous recrutés auprès des nations amies des Chouachas, des Bayougoulas, des Biloxis et des Natchitochés, et il est allé détruire avec tous ces hommes un village peuplé de Chétimachas, tuant quinze guerriers et blessant une quarantaine de personnes. Il a ensuite ramené jusqu'à Mobile de nombreux captifs des deux sexes, réduits à l'état d'esclaves au service d'abord des Français, qui manquaient de femmes, mais aussi de tous leurs alliés amérindiens victorieux.

La guerre ne s'est terminée, sur le sol américain, qu'en 1718. Vainqueurs, les Français ont imposé la paix aux Chétimachas au traité de la Nouvelle-Orléans, nouvelle capitale de la Louisiane, les contraignant à se retirer dans une réserve à Bayou Goula. Une partie des Chétimachas, acceptant de devenir catholique, a été accueillie en 1719 dans les missions de Terrebonne et de Lafourche.

C'est en 1719, après la guerre des Chétimachas (1707-1718), qu'est né le jeune Charles Palimengo. Fils d'un chef de la nation amérindienne vaincue, il a sans doute été pris en otage par les Français pour imposer la paix et cédé comme esclave à une famille française. Au début de la colonisation de la Louisiane par les Français, en effet, la plupart des gens réduits en esclavage par les premiers colons étaient des femmes et des enfants issus de la nation des Chétimachas. Charles Palimengo n'était, en fait, que l'un de ces enfants volés à leur famille, à une époque où l'on n'employait pas encore d'esclaves d'origine africaine dans la colonie. En 1728, à l'âge de neuf ans, il a quitté à jamais la Louisiane avec ses maîtres, Pierre Guénot de Tréfontaine et son épouse Anne Miotte, et il les a suivis jusqu'à Auxerre, en leur domicile situé dans la paroisse Notre-Dame-la-d'Hors. C'est là qu'il est mort

prématurément, dès 1732, trois ans seulement après avoir été baptisé, en grandes pompes, par l'évêque janséniste Charles de Caylus.

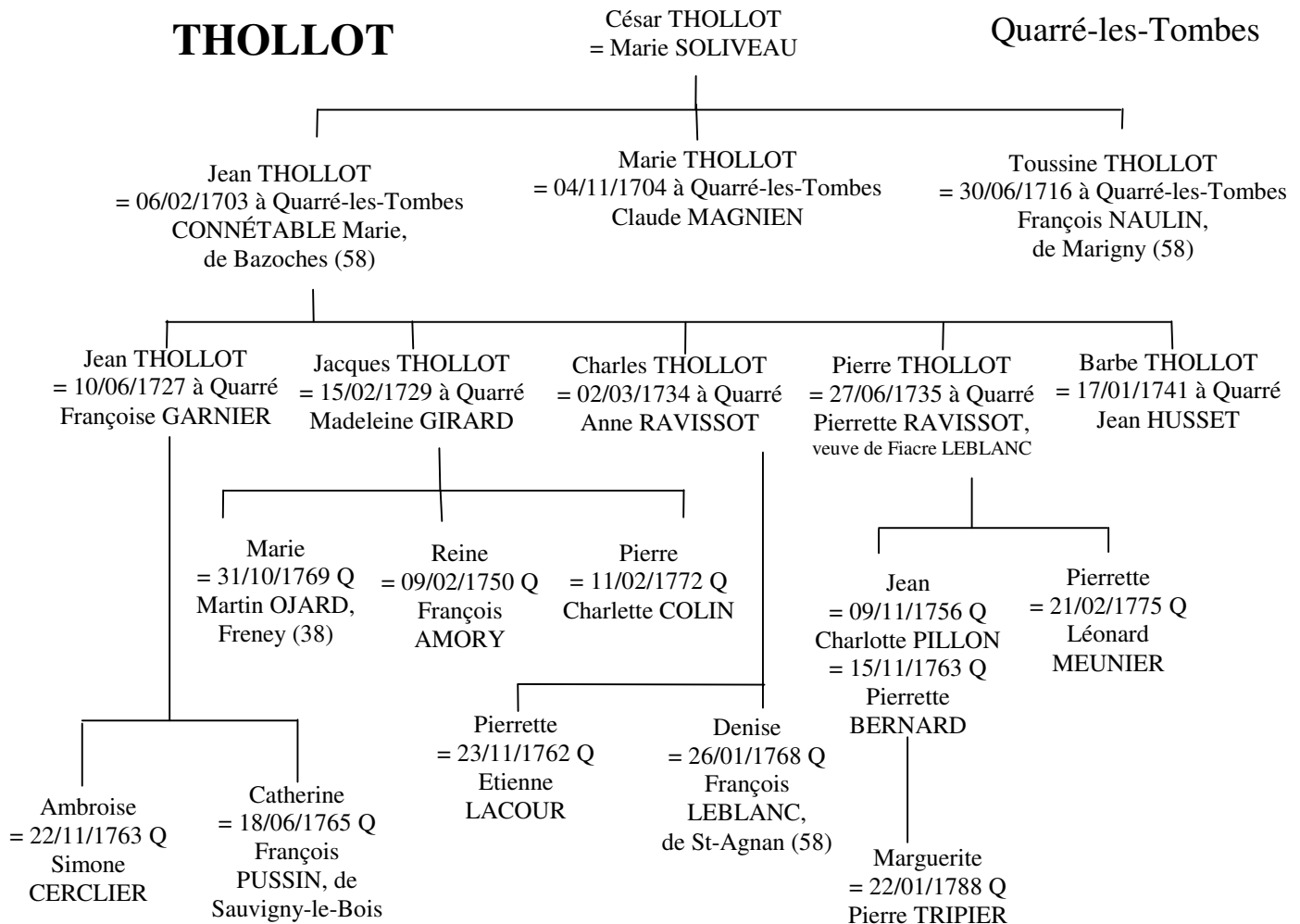
En 1907, il ne restait plus qu'une soixantaine de Chétimachas aux Etats-Unis, demeurant tous en la réserve amérindienne de Charenton, en Louisiane. Obligés de vendre ce qui restait de leur territoire au gouvernement américain, en 1917, leur nombre est tombé à cinquante et une personnes en 1930, mais ils ont bénéficié d'un regain démographique conséquent depuis lors. En l'an 2000, en effet, la population totale des Chétimachas s'élevait aux Etats-Unis à sept cent vingt individus, dont deux cents résidant en la réserve de Saint Mary Parish.

Le 15 février 2016, une historienne américaine, à savoir Dayna Lee, m'a indiqué que le nom Palimengo ne vient pas de la langue des Chétimachas mais d'un jargon commercial qui permettait aux Amérindiens de différentes nations de communiquer entre eux dans la région de Mobile. Le mot « pali » veut dire « écureuil volant » dans ce jargon, et « mingo » signifie « chef ». Palimengo était donc le chef des écureuils volants.

### L'ESCLAVE BENGALAIS CHORTA

Avant la guerre de Sept ans, qui a opposé la France et l'Angleterre aussi bien en Europe que dans leurs empires coloniaux respectifs, les Français étaient bien implantés sur toutes les côtes de l'Inde, où ils possédaient des comptoirs florissants. Leur comptoir le plus important au Bengale était Chandernagor, d'où ils pouvaient contrôler toute la région. C'est dans cette partie de l'Inde que naquit, à la fin de 1739, un jeune Bengalais nommé Chorta qui, dans des circonstances encore inconnues, est entré « *au service* » de Pierre Alexandre Delamarre. Cet homme, originaire de Paris et fils de François Alexandre Delamarre et d'Edmée Lecomte, a fini par s'établir à Auxerre où le 20 février 1753, en l'église Notre-Dame-la-d'Hors, il devint le mari d'une Auxerroise qui s'appelait Anne Etienne Housset, fille de Pierre François Housset et de Marguerite Deschamps. Trois mois et demi plus tard, en la cathédrale d'Auxerre, il fit baptiser son jeune serviteur bengalais par l'évêque Charles de Caylus en personne, comme le montre l'acte de baptême suivant, figurant dans les registres de l'église Saint-Etienne :

*Baptême d'un nègre âgé de 13 ans et demi : L'an de grâce mil sept cent cinquante-trois, le neuvième jour du mois de juin, veille de la Pentecôte, après la bénédiction solennelle des fonts, a été baptisé par monseigneur l'évêque d'Auxerre un jeune garçon noir nommé Chorta, âgé d'environ treize ans et demi, natif de Noudiacaly, province de Bengale en Asie, depuis plusieurs années au service de monsieur Delamarre, aujourd'hui maître particulier des eaux et forêts des bailliage et comté d'Auxerre, lequel nous a dit (ainsi que ledit sieur Delamarre son maître) ne savoir le nom de ses père et mère, les différents exorcismes ayant été préalablement faits par le célébrant avec les cérémonies accoutumées en pareil cas, ainsi qu'il est porté sur le registre des délibérations ordinaires*



*de la compagnie ; il a eu pour parrain monsieur Joseph Deschamps, seigneur de Charmelieu, et pour marraine dame Anne Etienne Housset, épouse dudit sieur Delamarre, lesquels lui ont donné le nom de Charles Joseph Etienne et ont signé la présente minute avec monseigneur l'évêque, ledit sieur Delamarre et nous, chanoine, secrétaire ordinaire du chapitre.*

<https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346667665723/daogrp/0/24> [AD Yonne, 2E24-12].

Les trois noms de baptême qui ont été attribués au jeune Bengalais n'ont pas été choisis au hasard. Le prénom Charles a été donné en l'honneur de l'évêque d'Auxerre Charles de Caylus, celui de Joseph pour honorer le parrain, Joseph Deschamps de Charmelieu, et celui d'Etienne pour placer l'enfant sous la haute protection de saint Etienne, patron de la cathédrale.

La marraine du jeune Bengalais était d'Auxerre. Elle venait juste d'épouser trois mois et demi plus tôt, le 20 février 1753 en l'église Notre-Dame-la-d'Hors, ledit Pierre Alexandre Delamarre. Ce dernier venait de Paris, où vivaient ses parents. C'est peut-être à Paris, par conséquent, que le jeune Bengalais Charles Joseph Etienne Chorta a poursuivi sa vie.

## CONCLUSION

L'examen approfondi des registres paroissiaux permet de sortir de l'ombre des gens qui ne suscitent l'intérêt d'aucun généalogiste, puisqu'ils n'ont pas eu de descendance. Le cas de Gabriel Nègre et de Charles Palimengo, pourtant, nous interpelle à plus d'un titre car il vient illustrer le fait que l'esclavage, qui s'est développé dans le Nouveau Monde jusqu'au beau milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, n'a pas été totalement absent en Europe. Si au XVIII<sup>e</sup> siècle il y avait encore, dans plusieurs localités de l'Yonne, des serfs mais aussi des mainmortables et des bordeliers, hérités de l'ancienne société médiévale, il y eut aussi en France une poignée d'esclaves venus des Amériques, produits par la nouvelle société coloniale qui s'était développée de l'autre côté de l'Atlantique. D'autres cas que ceux de l'Antillais de Quarré-les-Tombes et de l'Amérindien d'Auxerre restent encore à découvrir. Nous avons ajouté l'exemple du jeune Bengalais Charles Joseph Etienne Chorta, qui n'est vraisemblablement pas venu dans l'Yonne de son plein gré. Nous ne manquerons pas de publier dans les colonnes de *Génée-89*, en tout cas, d'autres exemples bien concrets de la présence d'esclaves dans l'Yonne, sous l'Ancien Régime, si le hasard de nos recherches menées dans les documents d'archives le permet un jour.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S.G.Y. DU 9 MARS 2019**

Evocation de la mémoire et moment de recueillement après le décès de Jean-Michel Bellanger, survenu le vendredi 22 février 2019 à Auxerre (il a été inhumé à Saint-Amatre le jeudi 28 février 2019).

**RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT POUR 2018 (Pierre Le Clercq) :****• Manifestations en 2018 :**

- Trois réunions de l'antenne tonnerroise de la SGY (à savoir deux à Tonnerre et une autre à Saint-Martin-sur-Armançon). Trois déplacements de l'antenne de Sens de la SGY (à Moret, Lagny-sur-Marne et Brive-la-Gaillarde). Une rencontre généalogique entre les cercles de l'Aube et de l'Yonne à Joigny (Yonne).

- Trois journées généalogiques à Lindry, Sommeceaise et Douchy (sur deux jours). Une assemblée générale à Auxerre, une assemblée plénière à Sens. Participation à l'assemblée générale de la *Fédération française de généalogie* à Paris. Participation au XXXIII<sup>e</sup> congrès international de généalogie et d'héraldique à Arras. Participation au salon des seniors à Joigny.

**• Publications en 2018 :**

- Quatre numéros de *Génée-89* et de *Nos Ancêtres et Nous*. Tome XXV de nos *Cahiers généalogiques de l'Yonne* (par Etienne Meunier). Ouvrage intitulé *Les poilus honorés sur le monument aux morts de Lindry* (par Pierre Le Clercq).

**• Mutation numérique en 2018 :**

- Ajout des *permaliens* à nos tables des mariages numériques, selon deux modes distincts :

1) Ajout des *permaliens* définitifs, qui ouvrent les registres en ligne à la page de l'acte recherché.

2) Ajout des *permaliens* provisoires, qui ouvrent les registres à la section où se trouve l'acte recherché.

• Vote du rapport moral : approuvé à l'unanimité.

**RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER POUR 2018 (Jean-Robert Blot) :**

Dépenses		Recettes	
Imprimerie	2 715, 68 €	Adhésions	12 902, 00 €
papeterie	1 075, 43 €	Vente tables de mariages	1 442, 00 €
Livres	174, 01 €	Publications	1 578, 25 €
Achat de matériel	49, 90 €	Dons	83, 00 €
Assurance	704, 00 €		
Loyer	3 677, 86 €		
Téléphone + internet	613, 92 €	Journée repas	946, 00 €
Frais PTT	1 135, 35 €	Intérêts financiers	321, 41 €
Location salle + restaurant	1 182, 40 €	Autres	103, 89 €
Cotisations (FFG,UGB,ABSS)	866, 25 €	Déficit	4 728, 59 €
Frais financiers	453, 51 €		
Salaires	4 644, 72 €		
Charges sociales	4 169, 29 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>21 462, 32 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>21 462, 32 €</b>

• Vote du rapport financier : approuvé à l'unanimité des voix présentes et représentées.

**ÉLECTION DE DEUX VÉRIFICATEURS AUX COMPTES :**

- Monsieur Bernard Guidoux est candidat. En l'absence d'une seconde candidature, il est réélu.

**TARIF DES COTISATIONS POUR 2020 :**

- **435** adhérents en décembre 2017 (pour **288** adhérents en mars 2017).
- **403** adhérents en décembre 2018 (pour **325** adhérents en mars 2018).
- **Décroissance probable** en 2019 (seulement **249** adhésions le 9 mars 2019).
- Tarifs des cotisations calculés sur seulement 350 adhérents en 2020.
- Les frais de gestion s'élèvent à 53€ par adhérents pour 350 adhésions.
- Incertitude sur les frais réels du nouveau mode d'impression de *Génée-89* et *NAEN* à Dijon.
- Il faut augmenter les cotisations pour limiter les pertes d'argent éventuelles :
- **Grille tarifaire proposée des cotisations :**

Huit formules :	4 formules sans NAEN				4 formules avec NAEN			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Adhésion à la SGY	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€
Gestion de la SGY		25€	25€	25€	15€	15€	15€	15€
Génée-89 papier			9€	9€			9€	9€
Génée-89 numérique		1€		1€		1€		1€
Nos Ancêtres et Nous					25€	25€	25€	25€
Tarifs SGY en 2019	10€	36€	44€	45€	50€	51€	59€	60€

- Vote des cotisations de 2020 : approuvé à l'unanimité des voix présentes et représentées.

- **Précision** : on ne peut accorder des reçus fiscaux que pour les DONS, pas pour les COTISATIONS !  
C'est pour cela que nous n'envoyons plus de reçus à tous nos adhérents, mais seulement aux donateurs. Pour essayer d'attirer de nouveaux adhérents, en particulier les plus jeunes passant directement par Internet, la proposition suivante a été retenue :  
Nous proposerons lors de nos manifestations, sur nos stands, une formule flash découverte à 20 euros pour une année, pour toute personne n'ayant jamais adhéré, et à 15 euros à partir de septembre (jusqu'au 31 décembre).

### ÉLECTION DE LA MOITIÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (collège 2) :

- **Cinq femmes** : mesdames Baillot, Blot-Lemaitre, Decuyper, Hahne et Lajon.
- **Cinq hommes** : messieurs Delagneau, Jolibois, Muzard, Riffault et Vico.
- **Y a-t-il des candidats** ? Oui, madame Danielle Lopes, en remplacement de madame Jacqueline Hahne.

Election des conseillers SGY : madame Danielle Lopes a été élue à l'unanimité, en remplacement de madame Jacqueline Hahne, et les neuf autres membres du conseil d'administration ont été réélus à l'unanimité.

### ORIENTATIONS À VENIR DE LA SGY :

- **Ajout des PERMALIENS** à tous nos relevés systématiques :
  - On les trouve sur le site des Archives de l'Yonne (symbolisés par deux anneaux).
  - Deux formules sont en train d'être développées :
    - 1) Les *permalien*s définitifs, qui ouvrent les registres en ligne à la page de l'acte recherché.
    - 2) Les *permalien*s provisoires, qui ouvrent les registres à la section où se trouve l'acte recherché.
 NB : Robert Timon a commencé le travail (ouverture du registre) et Pierre Le Clercq poursuit ce travail (ouverture d'une section dans le registre).
- **Modifications dans la vie de la S.G.Y. en 2019** :
  - 1) Nouveau mode d'impression et de diffusion de *Génée-89* et *NAEN*.
    - *Génée-89* et *NAEN* sont désormais imprimés à Dijon, sous la responsabilité du C.G.C.O. (Côte-d'Or).
    - C'est l'imprimeur qui se charge désormais de l'expédition de *Génée-89* et de *NAEN*.
    - La S.G.Y. ne se charge désormais que de l'expédition de la version numérique de *Génée-89*.
    - La S.G.Y. doit fournir chaque trimestre **16 pages** pour *Génée-89* et **16 pages** pour *NAEN*.
    - Si elle n'y parvient pas, le bulletin *Génée-89* sera intégré dans la revue *NAEN* en 2020 (ou plus tard).
  - 2) Disparition du service fédéral *Bigenet* le 24 janvier 2018.
    - Le domaine *Clericus* a été transféré sur un nouveau site baptisé *Geneal*, en dehors de la Fédération.
    - Le différend entre la Fédération et l'entreprise Triatel menace l'existence de *Geneal* et de *Clericus*.
    - La S.G.Y. n'a plus aucun intérêt de rester au sein de la *Fédération française de généalogie* :
      - \* Elle doit cotiser à hauteur de 1,60 euro par adhérent.
      - \* En retour, la F.F.G. ne répond à aucun courrier que lui adresse la S.G.Y. depuis deux ans.
      - \* La F.F.G. ne défend aucunement la nécessité de préserver l'immuabilité des *permalien*s.
      - \* La F.F.G. s'est désintéressé de *Bigenet* qui était utilisé pourtant par 58 cercles fédérés.
      - \* La F.F.G. exerce sur Triatel une pression qui peut entraîner la disparition de *Clericus*.
- Vote sur la sortie de la S.G.Y. de la F.F.G. : décision reportée à 2020, au vu du comportement futur du prochain président fédéral qui sera élu le 29 juin 2019 (une présidente pourrait d'ailleurs être choisie).

### QUESTIONS DIVERSES :

Le problème des reçus fiscaux a été évoqué lors de l'assemblée générale. Une adhésion ne peut donner droit à un reçu fiscal, c'est pourquoi nous n'en envoyons plus systématiquement à tous nos adhérents. Seul un véritable don, en plus de la cotisation, peut faire l'objet d'un reçu fiscal.

Des remarques ont été faites concernant le manque de communication de la S.G.Y. pour les nouveaux adhérents, nouveaux généalogistes souhaitant une aide méthodologique. Le C.A. a rappelé que des permanences ont plusieurs fois été organisées qui se sont toutes soldées par un échec, malgré la publicité qui en avait été faite, car personne n'est venu aux jours proposés. La S.G.Y. tient sa permanence chaque mercredi de 14h00 à 17h00 à son local à Auxerre (27 / 4 place Corot), où nous sommes à la disposition de tous pour toute aide généalogique.

Nous réfléchissons actuellement à l'organisation de plusieurs mercredis après-midi par an – dans les locaux des *Archives départementales de l'Yonne* à Auxerre – consacré à l'aide généalogique. Nous sommes en train de déterminer des jours précis avec la directrice des Archives, qui nous a proposé de nous prêter ses locaux. Dès que tout sera fixé, le calendrier des ces après-midis de formation généalogique sera annoncé aux adhérents par courrier électronique, ceci suffisamment à l'avance afin que chacun puisse s'organiser.

**CONFÉRENCE DE PIERRE GLAIZAL** : « L'odyssée d'Etienne Ruffier, fait prisonnier par les Russes le 12 janvier 1812 devant Dantzig, revenu à Champlost en 1839 ».

Le Président : Pierre Le Clercq

La Secrétaire : Dominique Baillot



## TABLES DE MARIAGES RESTANT À EFFECTUER

L'année dernière, nous relançons la campagne de relevé systématique des mariages de l'Yonne de 1793 à 1905. Nous avons bien avancé dans notre projet, une vingtaine de tables ont été réalisées en 2018 et d'autres sont en cours, mais il reste encore des communes non relevées ou bien à compléter jusqu'en 1905, voire au-delà suivant les périodes couvertes par les registres d'état civil disponibles sur le site des *Archives départementales de l'Yonne*.

Vous souhaitez participer à ces travaux ? Il suffit de choisir une commune, puis de vous inscrire auprès de madame Sylvie Lajon, responsable de nos tables de mariages ([sens.sgy@gmail.com](mailto:sens.sgy@gmail.com)).

Voici donc, ci-dessous, la liste de toutes les communes qui ne sont pas encore dotées d'une table des mariages de 1793 à 1905, suivie d'une liste des communes de l'Yonne qu'il faudrait compléter sur une ou plusieurs décennies.

### Communes en attente d'une table (de 1793 à 1905):

Aigremont, Aillant-sur-Tholon, Ancy-le-Franc, Andryes, Annoux, Appoigny, Arces, Argenteuil-sur-Armançon, Armeau, Arthonnay, Athie, Augy, Avrolles, Bagneaux, Baon, Bassou, Beaumont, La Belliole, Bernouil, Bierry-les-Belles-Fontaines, Blacy, Bléneau, Bligny-en-Othe, Bonnard, Les Bordes, Bouilly, Branches, Brannay, Bussy-en-Othe, Bussy-le-Repos, Butteaux, Cérilly, Cézy, Chailley, Champcevais, Champignelles, Champlay, Champvallon, Chamvres, Charentenay, Charmoy, Charny, Chassignelles, Chassy, Chastenay, Châtel-Gérard, Chaumot, Chemilly-sur-Yonne, Chêne-Arnoult, Cheney, Cheny, Chéu, Chevillon, Chichery, Chichy, Chitry, Cisery, Civry-sur-Serein, Les Clérimois, Commissey, Cornant, Coulangeron, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Coulours, Courgenay, Courson-les-Carrières, Courtoin, Courtois-sur-Yonne, Coutarnoux, Crain, Cruzy-le-Châtel, Cry-sur-Armançon, Cudot, Cussy-les-Forges, Cusy, Cuy, Dannemoine, Dicy, Dilo, Dissangis, Dixmont, Domats, Druyes-les-Belles-Fontaines, Egriselles-le-Bocage, Epineau-les-Voves, Epineuil, Escolives-Sainte-Camille, Eson, Etivey, Evry, La Ferté-Loupière, Flacy, Fleys, Fontaine-la-Gaillarde, Fontenailles, Fontenoy-en-Puisaye, Fouchères, Germigny, Gland, Grandchamp, Guillon, Gurgy, Gy-l'Evêque, Hauterive, Héry, Irancy, L'Isle-sur-Serein, Jaulges, Joigny, Junay, Jussy, Laduz, Lailly, Lain, Lainsecq, Laroche-Saint-Cydroine, Lézinnes, Lichères-près-Aigremont, Looze, Louesme, Lucy-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, Marchais-Beton, Marmeaux, Massangis, Mélisey, Merry-Sec, Merry-sur-Yonne, Migé, Môlay, Molesmes, Molosmes, Monéteau, Montacher, Montréal, La Mothe-aux-Aulnaies, Mouffy, Moutiers, Nailly, Neuilly, Les Ormes, Ormoy, Ouanne, Pacy-sur-Armançon, Paroy-sur-Tholon, Percy, Perreuse, Perrigny-près-Auxerre, Perrigny-sur-Armançon, Piffonds, Pisy, Pont-sur-Yonne, La Postolle, Précly-le-Sec, Précly-sur-Vrin, Provency, Prunoy, Quenne, Quincerot, Rebourseaux, Roffey, Rugny, Sacy, Sainpuits, Saint-Agnan, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Bris-le-Vineux, Saint-Clément, Sainte-Colombe-sur-Loing, Saint-Cyr-les-Colons, Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Florentin, Saint-

Georges-sur-Baulche, Saint-Loup-d'Ordon, Sainte-Magnance, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Saints-en-Puisaye, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saint-Valérien, Sainte Vertu, Saint-Vinnemer, Sambourg, Sarry, Sauvigny-le-Beuréal, Savigny-en-Terre-Plaine, Savigny-sur-Clairis, Sceaux, Sementron, Sennevoy, Sépeaux, Sery, Les Sièges, Sougères-en-Puisaye, Sougères-sur-Sinotte, Stigny, Subligny, Taingy, Talcy, Thizy, Thorey, Thury, Trévilly, Tronchoy, Trucy-sur-Yonne, Val-de-Mercy, Vallery, Vaudeurs, Vaumort, Vaux, Venizy, Venoy, Verlin, Vernoy, Véron, Vézannes, Vézennes, Vignes, Villebougis, Villechétive, Villecien, Villefargeau, Villefranche-Saint-Phal, Villegardin, Villemer, Villenavotte, Villeneuve-la-Dondagre, Villeneuve-sur-Yonne, Villeperrot, Villeroy, Vincelles, Vincelottes, Volgré, Yrouerre.

### Tables à compléter jusqu'en 1905:

Béru (1893-1905), Bessy-sur-Cure (1894-1905), Bleigny-le-Carreau (1900-1905), Champs-sur-Yonne (1900-1905), La Celle-Saint-Cyr (1879-1905), La Chapelle-sur-Oreuse (1899-1905), La Chapelle-Vaupelteigne (1900-1905), Collan (1900-1905), Collemiers (1886-1905), Compigny (1898-1905), Courceaux (1899-1905), Diges (1900-1905), Dyé (1900-1905), Escamps (1900-1905), Fontaines (1896-1905), Fournaudin (1836-1905), Fyé (1900-1905), Grange-le-Bocage (1899-1905), Joux-la-Ville (1873-1905), Leugny (1900-1905), Lichères-sur-Yonne (1900-1905), Ligny-le-Châtel (1900-1905), Mailly-le-Château (1885-1905), Milly (1900-1905), Nitry (1893-1905), Noyers-sur-Serein (1900-1905), Pailly (1899-1905), Parly (1900-1905), Paron (1883-1905), Paroy-en-Othe (1893-1905), Passy (1900-1905), Pimelles (1900-1905), Plessis-du-Mée (1899-1905), Plessis-Saint-Jean (1899-1905), Poilly-sur-Tholon (1900-1905), Ravières (1893-1905), Sainte-Colombe-près-l'Isle (1898-1905), Santigny (1898-1905), Sognes (1899-1905), Sormery (1813-1905), Soucy (1898-1905), Thorigny (1900-1905), Tissey (1893-1905), Vermenton (1854-1905), Vertilly (1853-1905), Villeneuve-Saint-Salves (1900-1905), Villiers-Bonneux (1899-1905), Villon (1889-1905), Voisines (1899-1905).

### Nouveautés

Commandes à adresser à madame Sylvie Lajon, 8 route de Noé, F-89100 MALAY-LE-PETIT.

Merci de rédiger vos commandes de publications sur feuille (format A5 minimum), **en indiquant les périodes pour chaque table** et en n'oubliant pas d'indiquer vos nom et adresse. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la « SGY » ou de la « Société généalogique de l'Yonne ».

**Évitez les supports exotiques tels que post-it, talon de chèque ....** Merci de votre compréhension !

Les formalités pour les tarifs sont les mêmes que celles parues dans le catalogue 2010, avec les mêmes frais de port.

#### Mariages

Bagneaux	1793-1905	14€
Brion	1793-1905	16€
Flacy	1793-1905	14€
Lailly	1793-1905	14€
Molinons	1793-1905	12€
Rogny-les-Sept-Ecluses	1793-1926	24€
St-Martin-sur-Armançon	1793-1925	14€
Villeneuve-l'Archevêque	1793-1905	22€

#### Naissances

Lignorelles	1664-1792	18€
Lignorelles	1793-1910	16€
Villy	1693-1910	16€

#### Décès

Lignorelles	1668-1792	14€
Lignorelles	1793-1910	16€
Villy	1693-1910	16€

### Les testaments de Villemanoche

(suite de la page 67)

**4 E 457 E1** : Le 7 octobre 1570, Jacques **BABÉ** l'aîné teste en présence de Jacques BABÉ, son fils, lequel entourait la testamentaire, de Pierre MOLIN, d'Adrian DADA et de Pierre DADA.

**4 E 457 E1** : Le 23 octobre 1570, Jehan **BABÉ** teste en présence de Mathurin POUSSON, lequel entourait la testamentaire, ainsi que de Jacques BABÉ, de Nicolas COGNAGNE et de Pierre BONNEMAIN.

**4 E 457 E1** : Le 28 mars 1575, Mathurin **BABÉ**, fils de Jehan BABÉ, teste en présence de Jehan BABÉ, son père, lequel entourait le testamentaire, ainsi que de Mathurin POUSSON, de Nicolas COGNAGNE et d'Estienne GRAPPIN.

**4 E 457 E1** : Le 17 juin 1569, Pierre **BABÉ**, époux de Jehanne Hauvet, teste en présence de ladite Jehanne HAUVET, son épouse, laquelle accompagnait ledit testamentaire, ainsi que de Jehan HAUVET, de Presson DUPUIS, de Guillaume DAULVERD et de HAUVET Edme.

**4 E 457 E1** : Le 9 août 1570, Robine **BABÉ**, épouse de Pierre Moulin, teste en présence de Pierre MOLIN, son mari, lequel entourait la testamentaire, de Jacques BABÉ l'aîné, de Jehan DADA et de Jehan DADA, fils de Jehan.

**4 E 457 E1** : Le 29 août 1571, Suzanne **BABÉ**, épouse de Gullian Tartoys, teste en présence dudit Gullian TARTOYS, son mari, lequel entourait la testamentaire, ainsi que de Mathurin BABÉ, de Jehan HAUVET et de Jacqueline COTHY.

**4 E 457 E1** : Le 28 août 1573, Thomas **BABÉ** teste en présence d'Eutrope DAULVERD, lequel entourait le testamentaire, de Pierre GRAPPIN, de Guillaume DELAHAIRE et de Barthélemy BABÉ.

**4 E 457 E1** : Le 6 février 1575, Jehan **BARAT**, d'Esmans (77), teste en présence de Robert BARAT, son oncle, lequel entourait le testamentaire, de Pierre LANGLOIS, de Jehan DAULVERD et d'Eutrope DAULVERD.

**4 E 457 E1** : Le 6 septembre 1570, Marion **BARAT**, veuve de Jehan Longuet, teste en présence de Guillaume GRAPPIN, son gendre, lequel entourait la testamentaire, de Guillaume, François LONGUET, de Jehan COGNAGNE et de Nicolas COGNAGNE.

**4 E 457 E1** : Le 12 juillet 1569, Colombe **BARDAULT**, épouse de Jehan Crespard, teste en présence de Jehan CRESPIARD, son mari, lequel entourait la testamentaire, de Jehan BARDAULT, de Noël DUVAUX et de Jehan DUVAUX.

**4 E 457 E2** : Le 4 novembre 1623, Anne **BART**, épouse de Claude Ygot, teste en présence de Claude YGOT, son mari, lequel entourait la testamentaire, de Jehan MICHAU et de Sulpice GARRÉ.

**4 E 457 E1** : Le 1<sup>er</sup> janvier 1573, un certain Edme **BAULDRIER** teste devant Innocent VILLADIER, son gendre, lequel entourait le testamentaire, de ( ), de Martin ROMIER et de ( ) ROMIER.

**4 E 457 E2** : Le 29 juillet 1617, une certaine Perrette **BAULDRIER**, veuve de Vincent de Falle, teste en présence de Jehan GRAPPIN, son gendre, lequel entourait la testamentaire, de Jacques YGOT, de Jehan GRAPPIN le jeune et de François PRUCHOT.

**4 E 457 E1** : Le 31 décembre 1570, Pâquette **BINET**, épouse de Denis Leroy, teste en présence de Denis LEROY, son mari, lequel entourait le testamentaire, de Mathurin POUSSON, de Guillaume DESPONTS et de Jehan ROY.

**4 E 457 E1** : Le 27 septembre 1570, Marguerite **BOCHERON**, épouse de Jacques Babé, teste en présence de Jacques BABÉ, son mari, lequel entourait la testamentaire, de François COTHY et de Guillaume LEZE.

**4 E 457 E1** : Le 8 novembre 1570, Marion **BARAT** teste en présence de Guillaume GRAPPIN, lequel entourait la testamentaire, de Mathurin POUSSON, de Jehan ( ).

(suite dans un prochain numéro)

## GRILLE TARIFAIRE À PRIX RÉDUITS POUR NOS ADHÉRENTS

Nous venons de publier trois nouveaux ouvrages sur *LuLu.com* : 1) le tome XXV des *Cahiers généalogiques de l'Yonne*, dans lequel monsieur Etienne Meunier a transcrit deux censiers de Saint-Julien-du-Sault et de Verlin établis en 1521 et 1522 pour l'archevêque de Sens ; 2) un recueil biographique intitulé « *Les poilus honorés sur le monument aux morts de Lindry* », où monsieur Pierre Le Clercq a relaté la vie des quarante et un soldats qui ont péri durant la Grande Guerre et dont les noms sont gravés sur le monument aux morts situé au milieu du cimetière de Lindry ; 3) une étude généalogique intitulée « *La famille Coutancier* », où Benoît Coutancier et Sylvie Coutancier racontent l'histoire de leurs lignées patrilinéaires respectives, ceci des Cothancien résidant aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles à Lindry, dans l'Yonne, jusqu'aux Coutancier établis en 1682 en Île-de-France. Ces trois ouvrages figurent ci-après :

OUVRAGES DISPONIBLES EN LIGNE SUR LULU.COM	Prix adhérents (avec port)	Prix publics (sans port)
Mariages du canton de Bléneau 1 (avant 1793)	20 euros	25 euros
Mariages du canton de Bléneau 2 (avant 1793)	20 euros	25 euros
Mariages du canton de Charny 1 (avant 1793)	20 euros	25 euros
Mariages du canton de Charny 2 (avant 1793)	20 euros	25 euros
Mariages du canton de L'Isle-sur-Serein (avant 1793)	20 euros	25 euros
Mariages du canton de Seignelay 1 (avant 1793)	20 euros	25 euros
Mariages du canton de Seignelay 2 (avant 1793)	20 euros	25 euros
Mariages du canton de Quarré-les-Tombes 1 (après 1792)	20 euros	25 euros
Mariages du canton de Quarré-les-Tombes 2 (après 1792)	20 euros	25 euros
Tome XVIII des Cahiers généalogiques de l'Yonne	20 euros	25 euros
Tome XXI des Cahiers généalogiques de l'Yonne	20 euros	25 euros
Tome XXII des Cahiers généalogiques de l'Yonne	20 euros	25 euros
Tome XXIII des Cahiers généalogiques de l'Yonne	20 euros	25 euros
Tome XXIV des Cahiers généalogiques de l'Yonne	20 euros	25 euros
Tome XXV des Cahiers généalogiques de l'Yonne	20 euros	25 euros
La famille Coutancier (issue des Cothancien de Lindry)	20 euros	20 euros
Les Auxerrois d'avant 1600 (8 grands tomes) par tome	24 euros	30 euros
Les Auxerrois d'avant 1600 (8 petits tomes) par tome	20 euros	25 euros
Les non-Auxerrois d'avant 1600 (2 grands tomes) par tome	28 euros	35 euros
Les non-Auxerrois d'avant 1600 (2 petits tomes) par tome	20 euros	25 euros
Une famille d'Auxerre de René Martineau à France Gall	18 euros	23 euros
Les chapelles oubliées d'Auxerre	15 euros	20 euros
Un village français dans la tourmente de la Grande Guerre	15 euros	20 euros
Les poilus honorés sur le monument aux morts de Lindry	15 euros	20 euros
Madeleine Michelin et ses ancêtres à Lindry et ailleurs	15 euros	20 euros
Les soldats de l'Yonne en Amérique du Nord (1755-1762)	12 euros	15 euros
Soubresauts politiques pendant la Révolution et le Consulat	12 euros	15 euros
La guerre d'Espagne et les prisonniers de guerre espagnols	12 euros	15 euros
Louise Brisson, gouvernante française en Russie	12 euros	15 euros

Pour bénéficier des tarifs réduits, il faut être adhérent et à jour de sa cotisation annuelle. Il suffit d'envoyer à notre secrétariat (27/4 place Corot, 89000 Auxerre) votre commande par courrier postal, accompagnée d'un chèque à l'ordre de la [Société généalogique de l'Yonne](#) et au montant correspondant aux prix adhérent indiqués ci-dessus. Mentionnez également l'adresse où la livraison doit être effectuée, ainsi qu'un numéro de téléphone où le livreur pourrait éventuellement vous joindre !

Pour les commandes à prix publics, effectuées par les non-adhérents, il est inutile de passer par notre secrétariat. Commandez directement sur *Lulu.com*, en suivant les liens indiqués sur notre site électronique. Attention ! Si un adhérent passe par les services d'un libraire, seuls les prix publics sont applicables.

## Rubriques :

- ◆ Assemblée générale de la S.G.Y. du 9 mars 2019 ..... 73-74
- ◆ Editorial .....61
- ◆ Une Famille toute simple ? [AVRIL] (d'après Joan DeJean) ..... 64-67
- ◆ La Famille Colin (par Robert Timon) .....68, 69
- ◆ La Maison de Force de Sens (par Robert Timon) ..... 62-63
- ◆ Les Testaments de Villemanoche (par Claude Laforest) .....63, 66, 67, 76
- ◆ Nouveautés ..... 76
- ◆ Tables à compléter .....75
- ◆ Trois esclaves dans l'Yonne (par Pierre Le Clercq)..... 70 à 72

## Accès à 'Clericus'

Depuis l'abandon du site Bigenet par la *Fédération Française de Généalogie*, la base de données 'Clericus' est hébergée par la société Triatel sur son site Geneal-Clericus :

[https://www.geneal.com/index\\_2019.php](https://www.geneal.com/index_2019.php)

## Présentation de l'année 2019

Le catalogue des publications de la S.G.Y. vous est proposé sur simple demande : il suffit d'adresser un courriel à [sgy.secretariat@wanadoo.fr](mailto:sgy.secretariat@wanadoo.fr). Vous pouvez aussi faire la demande d'un exemplaire papier à notre adresse : S.G.Y., 27/4 place Corot, F-89000 Auxerre.

## Une question ?

[sgy.secretariat@wanadoo.fr](mailto:sgy.secretariat@wanadoo.fr)

## Calendrier 2019

- Samedi 22 juin 2019 : conseil d'administration de l'UGB à Dijon (Côte-d'Or).
- Samedi 29 juin 2019 : assemblée générale de la *Fédération française de généalogie* à Paris.
- Mardi 2 au jeudi 4 juillet 2019 : XI<sup>e</sup> colloque international de l'AIG à Varsovie (« L'Europe dans la famille »).
- Samedi ?? septembre 2019 : conseil d'administration de l'UGB à Dijon (Côte-d'Or).
- Dimanche ?? septembre 2019 : 3 forum de généalogie à Lindry (Yonne).
- Samedi 5 octobre 2019 : CA de la SGY (élaboration du calendrier de 2020).
- Vendredi 11 au dimanche 13 octobre 2019 : colloque national de la FFG à Ajaccio (Corse).
- Du jeudi 24 au samedi 26 octobre 2019 : congrès international de *RootsTech* à Londres (Angleterre).
- Samedi 9 et dimanche 10 novembre 2019 : rencontre généalogique à Douchy (Loiret).
- Samedi 16 novembre 2019 : réunion de l'antenne tonnerroise au caveau Dolto à Tonnerre (Yonne).
- Dimanche ?? novembre 2019 : 4<sup>e</sup> forum de généalogie à Sommechaize (Yonne).
- Samedi 7 décembre 2019 : CA et assemblée plénière d'automne de la SGY à Sens (Yonne).